

Provisoire

24 juillet 2013

Original: français

Conseil économique et social

Session de fond de 2013

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique provisoire de la 36^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 17 juillet 2013, à 15 heures

Président: M. Osorio(Colombie)

puis: M. Khan (Vice-Président)(Pakistan)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (*suite*)

Débat général (suite)

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.20

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite)

Débat général (suite)

M^{me} Kairamo (Observatrice de la Finlande) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Elle souligne l'importance de l'innovation et des nouvelles technologies dans la fourniture de l'aide humanitaire d'urgence, car elles permettent d'améliorer la réactivité et la transparence des interventions. Son pays encourage les acteurs humanitaires à poursuivre la mise en œuvre du Programme de transformation en améliorant la coordination au sein du système et en favorisant les partenariats. La communauté internationale doit aider les pays touchés par des crises à mieux assumer leur responsabilité et à renforcer la résilience de leur population, dans le respect des principes fondamentaux de la fourniture d'aide humanitaire, tout en favorisant la coopération entre un éventail toujours plus large d'acteurs.

M. Khan (Pakistan) dit que son pays s'associe à la déclaration prononcée par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Pakistan salue l'appui apporté par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) à l'Organisation de coopération islamique dans le cadre de leurs activités conjointes au Niger, au Mali et au Burkina Faso. Il engage la communauté internationale à investir dans les mesures de prévention des catastrophes et de promotion de la résilience. Suite aux graves catastrophes naturelles qu'il a essuyées ces dernières années, le Pakistan s'est doté, en 2010, d'un arsenal de mesures juridiques et institutionnelles reposant sur la prévention, l'intervention, le relèvement et la reconstruction. Il a aussi adopté un plan d'action décennal sur la gestion des catastrophes, qui est axé sur la mobilisation des ressources et l'alerte rapide.

M. Lyngroth (Observateur de la Norvège), notant que l'accès des victimes de conflits à l'aide humanitaire, notamment en Syrie, au Soudan et en Afghanistan, reste un problème criant, tout comme l'utilisation de la violence sexuelle comme tactique de guerre, souligne que ces problématiques doivent absolument être prises en compte dans la planification des opérations humanitaires. Il faut en outre une plus grande souplesse des mécanismes de financement pour répondre aux besoins urgents et accélérer le relèvement après un conflit. La communauté internationale doit aussi s'interroger sur les conséquences humanitaires qu'aurait une éventuelle explosion nucléaire, une conférence organisée par la Finlande en mars 2013 ayant montré qu'aucun État ne serait réellement en mesure de répondre à une urgence humanitaire d'une telle ampleur.

M. Khan (Vice-Président) prend la présidence.

M^{me} Issa (Observatrice de la République arabe syrienne) dit que son pays s'associe à la déclaration prononcée par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Gouvernement syrien a coopéré avec tous les organismes chargés des opérations humanitaires dans la mise en œuvre du plan d'assistance aux réfugiés et aux victimes du conflit qui déchire le pays. Il prend en charge 85 % des réfugiés sur son territoire et a fait beaucoup pour reconstruire les infrastructures détruites par les groupes terroristes armés. La République arabe syrienne réfute les propos tenus par la représentante de l'Australie selon laquelle le Gouvernement syrien empêcherait la fourniture de l'aide: les obstacles en la matière sont imputables aux destructions causées par les groupes terroristes. De même, il est inacceptable que la Turquie reproche au Gouvernement syrien d'entraver l'acheminement de l'aide, puisque ce pays facilite l'accès des groupes terroristes au territoire syrien. Pour assurer la sécurité et la protection des victimes du conflit, il faudrait lever les sanctions unilatérales imposées au pays – qui se répercutent sur les populations locales – et arrêter de financer les groupes armés qui se rendent coupables de sabotage et autres exactions. Enfin, la République arabe syrienne engage les organismes des Nations Unies à respecter les principes énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

M. Popov (Biélarus) dit que son pays est favorable à l'élaboration d'accords bilatéraux visant à renforcer l'efficacité de l'action des organismes des Nations Unies chargés de prévenir les catastrophes naturelles et d'y faire face, et qu'il faut se garder de donner une tournure politique aux affaires humanitaires. Le Biélarus appuie les efforts du BCAH en matière de mobilisation des ressources financières et préconise une diversification des sources de financement, notamment le recours à des fonds privés.

M. Piantini (République dominicaine) dit que l'amélioration de l'aide humanitaire et des opérations de secours doit passer par l'élaboration de normes communes qui permettent aux divers prestataires d'aide, civils ou militaires, de collaborer plus efficacement. L'initiative HOPEFOR, lancée par le Qatar en 2010 avec l'appui de la République dominicaine et de la Turquie, vise à favoriser la mise en place d'un réseau mondial de professionnels civils et militaires formés aux interventions d'urgence. Forte de son expérience dans la gestion des catastrophes naturelles, la République dominicaine va créer un centre régional d'excellence pour les Caraïbes, qui sera consacré à la formation et à l'échange de données entre experts. En novembre 2013, le pays accueillera la troisième conférence internationale sur l'initiative HOPEFOR, qui sera pour les gouvernements, la société civile et les autres acteurs l'occasion de débattre des moyens d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide.

M. Song Shangzhe (Chine) dit que son pays reprend à son compte la déclaration prononcée par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et attend avec intérêt d'en apprendre plus sur le Sommet mondial sur l'aide humanitaire prévu en 2015. La Chine estime que les partenariats humanitaires doivent reposer sur l'égalité des partenaires et l'existence d'avantages mutuels et que la communauté internationale doit faciliter la transition entre l'aide d'urgence et l'assistance à long terme.

M. Hoscheit (Observateur du Luxembourg), s'étant associé à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, dit que l'innovation et les nouvelles technologies doivent être mises au service de l'amélioration de l'efficacité de l'aide humanitaire. C'est dans ce but que le Luxembourg a mis en place le projet *emergency.lu*, opérationnel depuis 2012, qui consiste en une plate-forme de communication par satellite entre les divers intervenants humanitaires sur le terrain. Ce projet, résultat d'un partenariat avec le secteur privé, a également bénéficié de la coopération du Programme alimentaire mondial (PAM) et a permis à ce jour de déployer avec succès plusieurs terminaux au Soudan du Sud, au Mali, au Népal et au Venezuela. Le Luxembourg est convaincu que les nouvelles technologies peuvent contribuer à améliorer la transparence de l'aide humanitaire, tout en permettant de mieux évaluer les besoins des bénéficiaires.

M. Caspi (Observateur d'Israël) dit que la préparation, la prévention, la sensibilisation du public et la diffusion d'informations ciblées sont essentielles si l'on veut répondre efficacement à la multiplication des crises et des urgences humanitaires. Sous la direction de l'organisme national de promotion du développement, Israël s'attache depuis plusieurs années à renforcer les capacités de plusieurs pays en leur dispensant des formations sur les interventions d'urgence en cas de catastrophe naturelle et coopère activement avec les organismes des Nations Unies compétents en la matière. Enfin, M. Caspi souligne que l'aide doit rester neutre et n'être guidée que par des considérations humanitaires et non politiques.

M. Salone (Brésil) dit que son pays se rallie à la déclaration prononcée par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à celle de la représentante de Cuba, s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CEPAL). Le Brésil a adopté une démarche de coopération humanitaire internationale en deux volets: le premier est la contribution à des programmes de fourniture d'aide alimentaire d'urgence et le second est l'appui à des programmes visant à remédier aux causes structurelles de la vulnérabilité des populations. Ainsi, le pays est devenu le

huitième plus gros donateur d'aide alimentaire du PAM et a considérablement augmenté sa contribution au Fonds central d'intervention en cas d'urgence humanitaire (CERF), pour atteindre, en 2013, 1 million de dollars des États-Unis, contre 50 000 en 2008. Afin d'assurer la sécurité alimentaire de sa population, le Brésil a mis sur pied un programme d'alimentation scolaire qui bénéficie également aux coopératives locales et aux petits producteurs. La vulnérabilité étant d'autant plus grande que les inégalités sociales sont importantes, il favorise les programmes axés sur le développement durable des communautés locales. Enfin, la résilience suppose de coordonner les actions d'urgence avec l'assistance à moyen terme et de lever les obstacles institutionnels entre les acteurs de l'humanitaire et ceux du développement.

M^{me} González (Observatrice de la République bolivarienne du Venezuela) fait observer que c'est essentiellement en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes qu'ont eu lieu les grandes catastrophes naturelles des dernières années. Convaincue que la nécessité de renforcer les capacités de résilience locales ne justifie aucune ingérence dans les affaires internes des États souverains, la délégation vénézuélienne s'inquiète de la terminologie utilisée au paragraphe 45 du rapport du Secrétaire général (A/68/84-E/2013/77). Ce dernier semble en effet y suggérer que le consentement des États n'est pas un élément essentiel, alors que ce consentement est expressément cité parmi les grands principes énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Le fait est que 75 % seulement des secteurs activés dans 25 pays comptent des représentants des gouvernements concernés. Au sujet de l'expression «Améliorer l'action humanitaire au service de tous», utilisée dans le rapport du Secrétaire général, la République bolivarienne du Venezuela fait observer que l'action humanitaire ne peut être la même pour tous car les crises humanitaires n'ont pas les mêmes répercussions sur tous, le degré de vulnérabilité des populations touchées n'étant pas le même.

M^{me} Bermudet (Colombie) annonce que son pays a établi un nouveau système de gestion des risques liés aux catastrophes, axé sur le renforcement de la structure institutionnelle publique et privée mais aussi sur la prévention et l'atténuation des risques. La Colombie considère que la création du Cadre commun humanitaire pour 2013-2014 marque un tournant décisif. Ce cadre confère à l'État la responsabilité première de l'initiation, de la coordination et de l'articulation de l'aide humanitaire déployée sur son territoire, ce qui suppose son implication dès les toutes premières étapes de ces processus, d'où une meilleure prise en compte des réalités locales.

M^{me} Struijf (Pays-Bas) indique que son pays, qui considère la résilience comme l'une des questions prioritaires dans les affaires humanitaires, souscrit sans réserve à la déclaration faite par le représentant de la Lituanie au nom de l'Union européenne.

M. Amunugama (Observateur de Sri Lanka) reprend à son compte les propos de la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Sa délégation estime que les propositions du Secrétaire général pour renforcer la coordination de l'aide d'urgence arrivent à point nommé; elle juge en effet indispensable de lier les besoins d'aide humanitaire immédiate aux besoins des populations concernées sur le plus long terme. Les organisations non gouvernementales (ONG) associées aux efforts humanitaires doivent rendre compte de la manière dont elles utilisent les fonds qu'elles reçoivent. Le Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2015 doit favoriser les synergies entre les partenaires de développement et les acteurs de la préparation aux catastrophes et relayer les espoirs que ces derniers fondent dans le Fonds Vert pour le climat. L'adaptation aux changements climatiques nécessite en effet des investissements plus importants que ceux faits jusqu'à présent, en particulier dans les pays en développement.

Sri Lanka a malheureusement acquis une certaine expérience des catastrophes humanitaires. Le pays a ainsi mis sur pied un système global d'information qui a ensuite été amélioré et déployé dans d'autres pays. Elle a également établi un comité national de coordination de la gestion des catastrophes naturelles, soutenu par un solide réseau international, qui lui permet désormais d'évacuer les zones côtières en une heure en cas d'alerte, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Le pays s'attache aujourd'hui à intégrer la question de la réduction des risques dans les politiques de planification et de développement, conscient qu'un développement rapide pourrait lui-même entraîner une aggravation des risques de catastrophe. En conclusion, M. Amunugama espère que le projet de résolution E/2013/L.20 sera adopté par consensus.

M^{me} Ji (République de Corée) fait observer que la direction des opérations humanitaires devient d'autant plus importante que les besoins humanitaires s'accroissent et que l'approche de responsabilité sectorielle est davantage suivie. La République de Corée rend hommage aux coordonnateurs résidents pour leur rôle central et demande que ceux-ci soient formés en permanence à leurs multiples tâches. Elle souhaite aussi que le système humanitaire international tienne mieux compte des besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables, que toutes les mesures voulues soient prises pour garantir la sécurité des travailleurs humanitaires et que l'atténuation des risques liés aux catastrophes figure au nombre des grands objectifs adoptés pour l'après-2015. Pour finir, M^{me} Ji présente brièvement un exercice de secours organisé en mai 2013 sous les auspices de la République de Corée et de la Thaïlande.

M^{me} Pictet-Althann (Observatrice de l'Ordre militaire souverain de Malte) fait savoir que l'Ordre de Malte souscrit pleinement aux recommandations adressées aux acteurs étatiques et non étatiques par le Secrétaire général en ce qui concerne l'accès sans entraves des travailleurs humanitaires à la population. L'atténuation des risques liés aux catastrophes et le renforcement de la résilience font partie intégrante des missions de l'Ordre de Malte. Celui-ci a en outre acquis une certaine expérience en matière d'innovation et de partenariats aux niveaux local, national et international. Il se réjouit à l'idée de participer au Sommet mondial sur l'aide humanitaire.

M. Cotte (Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) relève que la majorité des efforts humanitaires se concentre sur les urgences vitales, ce qui fait que de nombreuses situations plus insidieuses, qui peuvent être qualifiées de catastrophes silencieuses, peinent à attirer les fonds nécessaires. La manière dont les investissements sont faits est à revoir: ce ne sont pas seulement aux crises elles-mêmes qu'il faut s'attaquer mais aussi aux causes profondes de la vulnérabilité aux risques. Cela étant, les mesures d'atténuation des risques doivent, pour être couronnées de succès, réunir trois conditions: être appuyées par une législation locale et nationale efficace et par des mesures d'évaluation, d'alerte précoce, de sensibilisation et d'éducation; être acceptées par les communautés et les institutions locales, qui doivent se les approprier; et être menées de manière coordonnée dans le cadre de partenariats à tous les niveaux. C'est bien dans cette optique que la Fédération travaillera très prochainement avec le PNUD à la première étude comparative des législations relatives à la réduction des risques liés aux catastrophes en vigueur de par le monde. Elle vient également de signer un mémorandum d'accord avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour resserrer leur coopération.

M. Endres (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – HCR) juge le thème du débat de 2013 adapté aussi bien aux situations de déplacement de grande ampleur qu'aux activités humanitaires en dehors des situations de crise. Les travaux du HCR vont en effet bien au-delà des situations de crise: sa responsabilité à l'égard des réfugiés et des apatrides s'inscrit dans la durée; en ce sens, le HCR soutient pleinement le Programme de transformation. Il s'engage à contribuer aux efforts de réforme et à développer ses partenariats avec l'ONU.

M. Stachelin (Comité international de la Croix-Rouge) regrette que l'accès aux populations en situation de conflit armé soit de plus en plus difficile depuis quelques années. Dans certains cas, l'existence même d'un conflit armé et donc les règles de droit international que cela suppose sont tout simplement niées. Les Conventions de Genève ont pourtant été ratifiées par tous les États, ce qui signifie que la nécessité de respecter l'accès des acteurs humanitaires impartiaux fait consensus. Le CICR souhaite également attirer l'attention sur le problème trop souvent négligé de la violence et de l'insécurité auxquelles est soumis le personnel de santé. Il se réfère à cet égard au rapport qu'il a récemment publié sur les soins de santé en danger. Enfin, le CICR accueille favorablement le recours aux nouvelles technologies, qui certes peuvent être gages de gains d'efficacité, mais qui ne remplaceront jamais la présence sur place et le dialogue direct.

M. Sarmad (Organisation internationale pour les migrations – OIM) fait observer qu'à la fin 2012, les conflits avaient jeté 45 millions de personnes sur les routes, tandis que les catastrophes naturelles avaient provoqué le déplacement de 32,4 millions de personnes. Les migrations forcées sont d'une ampleur telle qu'aucune organisation ne saurait se charger seule de cette question. L'OIM agit donc en étroite coordination avec les gouvernements, le système des Nations Unies et les ONG. La notion de responsabilité vis-à-vis des populations touchées doit être au cœur de la démarche d'assistance humanitaire. Les procédures internes et les débats sur les catégories de bénéficiaires ne doivent pas être des obstacles, et il ne faut pas oublier que l'assistance humanitaire s'adresse à toutes les personnes qui en ont besoin. Pour que le Programme de transformation porte ses fruits, il faut l'institutionnaliser et l'intégrer aux activités des organisations concernées, et le mettre en œuvre avec efficacité. Les efforts d'assistance humanitaire doivent être fondés sur une approche commune et doivent toujours être menés en fonction des besoins, et non des mandats ou des procédures. L'élaboration du Programme de transformation a conduit l'OIM à adopter un cadre opérationnel pour les crises migratoires qui s'inscrit dans sa collaboration avec les partenaires humanitaires. Un nouvel élan doit être apporté à la lutte contre l'insécurité des travailleurs humanitaires et pour la préservation de l'accès aux populations, car l'OIM, tout comme d'autres organisations, a la ferme intention de poursuivre ses activités sur le terrain. Cette volonté ne doit toutefois pas être interprétée comme l'acceptation d'un «prix à payer» pour intervenir dans des environnements complexes.

M. Chikh (Organisation de coopération islamique – OCI) dit que l'OCI a consolidé sa position internationale dans le cadre de la coopération humanitaire multilatérale et a développé son réseau de partenariats avec les organisations engagées dans l'action humanitaire. L'OCI puise ses ressources humaines et financières principalement auprès des organisations islamiques. Elle projette cependant de constituer un fonds d'intervention humanitaire d'urgence qui sera doté d'une somme annuelle de 100 millions de dollars des États-Unis et qui lui donnera une plus grande liberté de manœuvre et une plus grande souplesse dans l'accomplissement de sa mission humanitaire. L'OCI approuve le rapport du Secrétaire général et se dit prête à participer au Programme de transformation et à apporter sa contribution aux travaux du Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2015.

M. Brennan (Organisation mondiale de la Santé – OMS) dit que l'OMS appuie fermement le Programme de transformation depuis son lancement, qu'elle approuve pleinement les priorités définies dans le cadre du Programme et qu'elle a aligné ses propres procédures internes de gestion des urgences sur celles du Programme. Un grand nombre de ses partenaires parmi les ONG présentes sur le terrain continuent de penser que le Programme est trop directif et qu'il est centré sur l'ONU. Néanmoins, on peut se réjouir de l'existence d'un plan de diffusion et de mise en œuvre du Programme auquel l'OMS apporte déjà sa contribution. Forte de son expérience, l'OMS a pris conscience de la nécessité de faire reconnaître plus clairement l'objectif d'une meilleure prise en charge sanitaire comme la principale responsabilité collective des travailleurs humanitaires. Face

au mépris croissant du droit international humanitaire et des principes humanitaires, l'OMS recherche des moyens de limiter et d'inverser collectivement cette tendance alarmante. En 2012, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté pour l'OMS une approche commune dont les principaux éléments figurent dans le nouveau cadre des interventions d'urgence.

M. Chaiban (Fonds des Nations Unies pour l'enfance – UNICEF) dit que l'UNICEF a non seulement renforcé ses moyens de suivi afin d'évaluer ses résultats par rapport aux objectifs fixés et de déterminer les obstacles, mais tire aussi parti des nouvelles technologies de la communication pour améliorer le suivi et la compréhension des situations de crise. Trois nouveaux outils de communication ont ainsi été expérimentés en Ouganda. L'un d'eux permet d'appliquer de nouvelles normes de transparence et de responsabilité dans la programmation; un autre aide les travailleurs humanitaires sur le terrain à collecter rapidement des données primordiales auprès des enfants séparés de leurs parents et à les partager en toute sécurité avec les collaborateurs chargés d'aider les enfants à retrouver leur famille; le troisième outil est une plate-forme d'appui aux agents de santé locaux. En ce qui concerne la résilience, des efforts de renforcement ont été accomplis à l'échelon national, tandis que l'UNICEF a intégré cet aspect dans son nouveau plan stratégique. L'UNICEF doit prochainement entreprendre un examen de ses activités humanitaires à la lumière du Programme de transformation.

M. Paulsen (World Vision International) dit que l'organisation qu'il représente, qui est une ONG internationale œuvrant dans l'intérêt des enfants, mène ses activités dans presque tous les pays confrontés à des situations d'urgence complexes selon le rapport du Secrétaire général. Elle demande instamment à toutes les parties aux conflits de veiller à ce que les enfants soient protégés contre toute forme d'exploitation ou de maltraitance. World Vision se félicite du plan d'action pour la mise en œuvre du Programme de transformation et le soutient. Elle considère comme le Secrétaire général que les États Membres et les donateurs devraient avoir plus largement recours au financement pluriannuel et continue de déplorer le manque d'accès direct au Fonds central pour les interventions d'urgence par les ONG et le délai de mise à disposition des fonds sur le terrain. Dans le domaine de l'innovation, World Vision s'attache à nouer des partenariats et s'emploie à étendre l'usage des applications mobiles pour mieux suivre ses activités et les fonds qu'elle verse.

M. Buhne (Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) dit que le PNUD a participé à l'élaboration du Programme de transformation et soutient activement sa mise en œuvre. La distinction entre les activités humanitaires et les activités de développement n'est pas toujours claire, mais elle est nécessaire pour défendre les valeurs humanitaires. Parallèlement à cela, il est de la responsabilité du PNUD de voir à plus long terme, de sorte que les besoins à long terme en matière de développement puissent être satisfaits, ce qui favorise la résilience.

M^{me} Hamid (Fonds des Nations Unies pour la population – FNUAP) fait remarquer que dans les périodes de crise, les services de santé de la procréation ne sont bien souvent pas disponibles et que les jeunes sont plus vulnérables aux infections à VIH et à l'exploitation sexuelle. Elle regrette que la question très importante de la santé de la procréation n'ait pas été prise en compte dans le projet de résolution soumis pour adoption.

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.20

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.20, intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies», présenté à l'issue de consultations officieuses. Il informe le Conseil que ce projet n'a aucune incidence sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2013/L.20 est adopté.

M^{me} Amos (Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence) dit qu'il est manifestement nécessaire de recentrer le dispositif humanitaire sur la gestion des risques de crise, plutôt que de simplement réagir dans les situations de crise. Les travailleurs humanitaires et les acteurs du développement doivent y contribuer en collaborant les uns avec les autres plus étroitement et en consultant les gouvernements et les communautés locales. Il est nécessaire, d'autre part, de promouvoir une culture de l'innovation au sein de la communauté des acteurs humanitaires et un plus large échange d'idées et de meilleurs partenariats avec le secteur privé. Selon l'examen à mi-parcours de la procédure d'appel global, on compte 20 appels pour un montant global de 12,9 milliards de dollars des États-Unis, lequel est couvert à 40 %. La principale augmentation des besoins de financement est liée à la situation en Syrie et dans les pays voisins. M^{me} Amos se félicite que la résolution adoptée par le Conseil contienne des termes nouveaux relatifs à la protection et que les États membres y condamnent unanimement les attaques menées contre les personnels médicaux, les véhicules et les infrastructures. La résolution réaffirme l'importance de l'accès aux populations, reconnaît le rôle capital des femmes dans les processus de décision, met l'accent sur l'éducation des filles et des garçons dans les situations d'urgence, incite à renforcer l'intégration des innovations dans l'action humanitaire et met en relief l'anticipation, le partage de l'information et la gestion des risques aux fins de la réduction de la vulnérabilité.

Le Président annonce que le débat consacré aux affaires humanitaires est clos.

La séance est levée à 17 h 40.